

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0511

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) - Convention-cadre 2009-2010-2011 - Programme d'actions 2009 - Subvention

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palreja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brolquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagonne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0511**

commission principale : développement économique

objet : **Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) - Convention-cadre 2009-2010-2011 - Programme d'actions 2009 - Subvention**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est membre fondateur de l'association Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) créée en 1974 aux côtés de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, le département du Rhône et le Medef Lyon Rhône pour assurer la promotion de la région lyonnaise, de façon à accroître son rayonnement et favoriser son attractivité au sein du paysage économique européen.

L'Aderly a la responsabilité d'une mission globale de promotion, de prospection et d'accompagnement d'investissements, créateurs d'emplois et de richesse pour le territoire de la région lyonnaise. A travers cette action, elle contribue au rayonnement du territoire à l'échelle nationale et internationale, comme le prévoient ses statuts.

Sa mission prioritaire consiste à attirer, aider à s'implanter et ancrer de nouveaux projets d'investissements sur le territoire.

La Communauté urbaine, en tant que membre de l'Aderly, s'est engagée depuis 1997, dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel, à apporter la participation financière nécessaire à la réalisation des actions du programme annuel de l'association qu'elle aura retenu pour sa compatibilité avec la politique communautaire de développement économique.

Le soutien de la Communauté urbaine a ainsi été formalisé pour la période récente, par la convention triennale 2006-2008.

Le bilan 2006-2008 fait apparaître que l'Aderly a atteint les objectifs qui lui étaient fixés avec 165 implantations sur la période, représentant en moyenne 19 emplois par entreprise implantée (9 emplois au moment de l'implantation). L'Aderly a également intégré les recommandations issues de l'évaluation conduite en 2005 en se recentrant sur son métier de prospection et en renforçant sa synergie avec la Communauté urbaine, notamment pour veiller à la cohérence de son plan d'action avec les orientations stratégiques définies par la Communauté urbaine. Des outils de suivi et d'évaluation améliorés ont par ailleurs été mis en place, ainsi qu'une organisation adaptée.

Le nouveau conventionnement, couvrant la période 2009 à 2011, s'inscrit dans la continuité de la précédente convention, tout en tenant compte du cadre actualisé de la stratégie de développement économique communautaire partagée par les acteurs de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise et formalisée dans le cadre du plan de mandat 2008-2014.

Ce conventionnement confirme également le dispositif de mesure des résultats atteints par cette stratégie et l'organisation du versement des subventions annuelles ainsi que les modalités de contrôle de l'activité de l'association. Chaque année, l'Aderly présentera à la Communauté urbaine pour accord, son programme annuel de promotion, prospection, prévisions de suivi d'implantations et d'accompagnement qui soutiendront et relayeront l'action et les priorités communautaires dans ces domaines.

L'Aderly a choisi pour 2009-2011 de conjuguer les moyens suivants :

- consolidation d'une équipe commerciale comprenant 3 entités,
- utilisation de consultants,
- renouvellement des contrats passés avec Entreprise Rhône-Alpes International (ERAi) et l'Agence Française pour les investissements internationaux (AFII) au Japon, USA et Chine,
- déploiement de présence de l'Aderly à Londres, Bruxelles et Paris,
- appui aux pôles de compétitivité,
- poursuite des actions internationales partenariales avec la Communauté urbaine et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon notamment à travers le renforcement de l'action de promotion internationale Only Lyon.

A travers le déploiement de ces moyens, l'Aderly fait connaître (promotion), détecte (veille), prospecte puis accompagne ces projets d'entreprises :

- la promotion consiste à faire connaître à des entreprises ayant des projets de nouvelle localisation d'activités, l'opportunité que représente la région lyonnaise,
- la détection très en amont consiste à repérer des entreprises qui pourraient avoir un projet d'investissement intéressant Lyon, à travers l'animation de son propre réseau, la lecture de media spécialisés (dont Internet), un benchmarking des concurrents, la participation à des conférences etc.,
- la prospection, c'est-à-dire le contact direct avec l'entreprise soit à son siège soit à l'occasion d'un salon ou d'une conférence à laquelle elle participe,
- la négociation consiste à la convaincre de s'intéresser à Lyon pour son prochain investissement en lui faisant valoir les atouts spécifiques de la métropole lyonnaise,
- l'implantation où le rôle du conseil est un facilitateur dans la négociation entre le territoire d'accueil et l'investisseur,
- le suivi de l'implantation pour s'assurer que l'entreprise se développe bien sur son territoire et détecter d'éventuels projets d'investissements de sa part ou de celle de son proche environnement de fournisseurs, sous-traitants etc.

Les deux pôles des sciences de la vie et des technologies propres (cleantech) sont les deux secteurs privilégiés par l'Aderly dans son action de prospection.

L'Aderly concentrera également son action de prospection sur les signatures mondiales que Lyon doit attirer si elle veut continuer à figurer dans le top 20 des métropoles européennes.

Fin 2007, l'Aderly a engagé une démarche spécifique auprès des talents. Cette démarche mérite d'être consolidée dans les deux secteurs prioritaires de l'Aderly car ces activités sont les mieux placées pour convaincre ces talents de s'intéresser à notre métropole.

Globalement, l'Aderly recentre ses moyens de prospection autour de quatre cibles sélectionnées et s'emploie à augmenter le nombre de projets issus de la prospection en propre de l'agence.

Présentation de la démarche marketing international Only Lyon

En 2007, les 12 principaux acteurs économiques et institutionnels lyonnais, sous l'impulsion des travaux lancés par les présidents de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise se sont regroupés pour élaborer un plan marketing, afin de :

- de promouvoir l'agglomération de Lyon et en particulier ses atouts économiques à l'international,
- d'accroître la visibilité et la notoriété de la métropole lyonnaise, notamment à destination des décideurs économiques internationaux.

Les douze partenaires sont :

- la Communauté urbaine,
- la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon,
- la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône,
- la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME),
- le Medef,
- l'Université de Lyon,
- le département du Rhône,
- Eurexpo,

- le centre des Congrès de Lyon,
- l'aéroport de Lyon Saint Exupéry,
- l'office de tourisme de Lyon,
- l'Aderly.

Les douze partenaires se sont engagés à contribuer à la démarche marketing Only Lyon, soit financièrement, soit par le biais d'actions spécifiques.

La gestion opérationnelle et financière du dispositif a été confiée à l'Aderly.

En 2009, l'enjeu est de renforcer les moyens dédiés à la communication et de consolider le rôle des ambassadeurs comme acteurs majeurs du développement économique de l'agglomération lyonnaise.

L'Aderly a proposé son programme d'activités 2009, élaboré sur les principes stratégiques énoncés ci-avant, et qui fait l'objet de l'annexe 1 à la convention ainsi que son budget prévisionnel pour cet exercice. A titre indicatif, l'objectif assigné en matière de prospection est de 50 implantations annuelles comme dans le cadre de la convention précédente mais un indicateur de performance supplémentaire lié au nombre d'emplois induits est rajouté. Il s'agit de passer de 20 à 40 emplois induits par entreprise implantée. Un programme 2009 spécifique concernant la démarche de marketing territorial Only Lyon a également été présenté.

Montant de la subvention 2009

La Communauté urbaine souhaite soutenir, à hauteur de 2 518 000 €, la mise en œuvre du programme d'actions de l'Aderly en 2009.

Il est donc proposé au conseil de Communauté de confirmer l'octroi à l'Aderly, pour l'exercice 2009, d'une subvention globale de 2 518 000 € dont :

- 1 518 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme annuel 2009 de l'association,
- 1 000 000 € seront dédiés au financement de l'action de marketing Only Lyon.

Pour les exercices suivants, un avenant approuvera annuellement le programme d'activités de l'Aderly et présentera le budget prévisionnel qui lui est associé. La subvention correspondante de la Communauté urbaine sera inscrite à chaque budget primitif ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Prend acte du programme d'activités 2009 de l'Aderly.

2° - Approuve le versement d'une subvention de 2 518 000 € à l'Aderly pour l'exercice 2009 dont :

- 1 518 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme annuel 2009 de l'association,

- 1 000 000 € seront dédiés au financement de l'action de marketing Only Lyon.

3° - Autorise monsieur le président à signer avec l'Aderly la convention-cadre pour les exercices 2009 à 2011.

4° - La dépense correspondant à la subvention d'un montant de 2 518 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 219.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.